

## Méthodologie taxe de séjour des meublés non classés

Cas n°1 : Calcul de la taxe de séjour <u>inférieur au plafond</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
	4	2	100 €	5%
Le tarif est ramené au coût par personne	100 €/4 = 25 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	25 € X 5% = 1,25 €			
Application de la taxe additionnelle : 34%	1,25 € x 1,34 = 1,68 €			
Chaque personne logée paie la taxe en fonction du nombre de nuit	1,68 € X 4 personnes X 2 nuits = 13,44 €			
Montant total à payer	<b>13,44 €</b>			

Cas n°2 : Calcul de la taxe de séjour <u>au plafond</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
	4	2	400 €	5%
Le tarif est ramené au coût par personne	400 €/4 personnes = 100 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	100 € X 5% = 5 €			
Le tarif de la taxe de séjour dépasse le plafond (tarif le plus haut voté par la collectivité, soit 4,00€)	Application du tarif plafond à 4,00 €			
Application de la taxe additionnelle : 34%	4,00 € x 1,34 = 5,36 €			
Chaque personne logée paie la taxe en fonction du nombre de nuit	5,36 € X 4 personnes X 2 nuits = 42,88 €			
Montant total à payer	<b>42,88 €</b>			

Cas n°3 : Calcul de la taxe de séjour <u>au plafond avec présence de mineurs</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
	4 dont 2 mineurs	2	400 €	5%
Le tarif est ramené au coût par personne	400 €/4 personnes = 100 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	100 € X 5% = 5 €			
Le tarif de la taxe dépasse le plafond (tarif le plus haut voté par la collectivité, soit 4,00€)	Application du tarif plafond à 4,00 €			
Application de la taxe additionnelle régionale : 34%	4,00 € x 1,34 = 5,36 €			
Seuls les majeurs paient la taxe en fonction du nombre de nuit	5,36 € X 2 adultes X 2 nuits = 21,44 €			
Montant total à payer	<b>21,44 €</b>			

### Nota Bene

Les meublés de tourisme peuvent être classés de 1\* à 5\*. Le classement est facultatif et payant. Il est délivré par un organisme agréé par l'Etat après une visite sur place.

Le classement permet de bénéficier de nombreux avantages fiscaux et commerciaux: garantie de qualité, gain de visibilité et abattement fiscal de 71% sur les recettes.

« Fiche pratique – Classement des meublés de tourisme »